

Le noir et la transparence dans la campagne du Parti pirate français pour les élections législatives de 2012

The colour black and transparency in the French Pirate Party's [Parti pirate] campaign in the 2012 parliamentary elections

El negro y la transparencia en la campaña electoral del Partido pirata [Parti pirate] francés para las elecciones legislativas del 2012

Christine Chevret-Castellani



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/mots/21700>

DOI : [10.4000/mots.21700](https://doi.org/10.4000/mots.21700)

ISSN : 1960-6001

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 15 septembre 2014

Pagination : 67-84

ISBN : 978-2-84788-543-9

ISSN : 0243-6450

Référence électronique

Christine Chevret-Castellani, « Le noir et la transparence dans la campagne du Parti pirate français pour les élections législatives de 2012 », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 105 | 2014, mis en ligne le 15 septembre 2016, consulté le 22 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/mots/21700> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mots.21700>

Le noir et la transparence dans la campagne du Parti pirate français pour les élections législatives de 2012

Lorsque le Parti pirate est créé en Suède, en 2006, l'analogie avec la piraterie est utilisée pour désigner la lutte pour des libertés « numériques », le téléchargement et la redistribution des biens informationnels sur l'internet (Goldenberg, Proulx, 2010). Ce parti politique reprend le noir pour son drapeau qu'il présente comme un pavillon de flibustiers (Miegel, Olsson, 2008), notamment dans son logo. Pour ses membres, l'analogie avec la piraterie sert à se présenter comme des justiciers en réseau mais aussi à composer de « nouveaux chaînages symboliques » (Auray, 2009, p. 12). Si le principe auquel obéit la piraterie consiste en la conquête de nouveaux territoires, le « pirate » sur le web conquiert effectivement un territoire ; cependant, il ne combat pas physiquement.

Le « piratage » – terme introduit dans le *Petit Robert* dès 1979 – pourrait apparaître comme une euphémisation de la « piraterie » (Keucheyan, Tessier, 2008, p. 457). À partir de 1999, avec l'échange de fichiers pair à pair, le qualificatif *pirate* prend une signification particulière liée à l'univers de l'informatique. Toutefois, des mondes différents se dessinent entre celui du « pirate » informatique qui « craque » des codes, celui du « pirate » de biens culturels et celui du *hacker* passionné de programmation. En 2007, le serveur suédois *The Pirate Bay*, site de référencement de liens vers des fichiers musicaux, des films et des logiciels, se fait connaître notamment à travers cette image du drapeau noir de la flibuste (Auray, 2009). Fin 2009, le Parti pirate suédois compte deux députés au Parlement européen (Goldenberg, Proulx, 2010). Il représente, en 2010, le troisième parti politique de Suède en nombre d'adhérents et cette initiative de lancement va générer des créations d'abord dans trente-trois pays, ainsi qu'une coopération dans le cadre d'un Parti pirate international. En 2011 en Allemagne, ce parti obtient 8,6 % des voix au Parlement régional de Berlin et 7,4 % à l'assemblée régionale de la Sarre.

En France, le Parti pirate, créé en 2006¹, combat la clôture des droits de propriété sur l'internet (Keucheyan, 2008), mais il tend également à promouvoir une transparence politique. À ces fins, il a présenté des candidats lors des élections législatives de 2012². En quoi ces discours sur la transparence consistent-ils ? Quelle est la signification du noir du drapeau du Parti pirate français ? Quel en est ici le sens politique ? L'usage du noir peut-il être mis en relation avec une tradition sociopolitique ? Notre hypothèse est qu'il y a d'un côté ce qui est montré, le noir, et de l'autre ce qui est dit sur la transparence (Starobinsky, 1957 ; Libaert, 2003). Elle porte sur la différence entre le discours visuel et le discours verbal. Cette différence révélerait une contradiction performative entre l'énonciation visuelle et l'énonciation verbale. À partir d'une démarche consistant à circonscrire les significations des couleurs, nous confrontons la transparence, comme thème de campagne, essentiellement avec son contraire, le noir, afin d'en envisager le caractère dialectique, puis tentons de voir ce qu'une éventuelle contradiction pourrait apprendre sur l'identité politique du Parti pirate.

Notre corpus est constitué de différents outils de communication politique utilisés dans le cadre de la campagne électorale législative de 2012 : le site web des élections, le contenu verbal du site (brève présentation du Parti pirate, programme, communiqués de presse, contributions) et les quatre clips de campagne (trois versions pour le premier tour et un clip pour le deuxième tour). Nous les envisageons comme des « espaces de communication » (Odin, 2011) afin de focaliser sur la circulation des signes. En amont, une analyse lexicométrique est mise en place pour le travail sur le contenu verbal. Cette analyse est complétée par un traitement qualitatif en vue de contextualiser l'usage du terme *transparence*. Ensuite, la démarche s'ancre dans la sémio-pragmatique (Odin, 2011) qui s'intéresse aux qualités inhérentes d'un mode discursif du point de vue d'un univers de référence, ainsi que du point de vue de la construction d'une entité énonciative. Elle favorise la mise à plat des signes constituants des clips de campagnes. À partir de la dialectique du noir et de la transparence trouvée dans ces clips, le recours à la sémiotique visuelle nous permet d'analyser les signes saillants de la page d'accueil du site web dédié aux élections législatives. Il nous conduit à la restitution de la production du logo représentant des symboles de la piraterie. Ainsi, cette méthode donne la possibilité d'interroger la cohérence de la communication audiovisuelle et numérique au regard des modalités discursives. Nous terminons par ce que les conclusions apportent à la définition de l'identité politique du Parti pirate

1. Cette création est notamment consécutive au vote de la loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (DADVIS).
2. Le Parti pirate présente 102 candidats aux élections législatives de 2012. Il n'a pas eu de candidats dans les régions suivantes : la Basse-Normandie, le Centre, la Champagne-Ardenne, la Corse, la Franche-Comté, le Limousin, les Pays-de-Loire, la Picardie et les Territoires d'outre-mer. Son score ne dépasse pas 2,85 %, score obtenu par la candidate qui s'est présentée hors de France, pour les Français de l'étranger (Allemagne, Europe centrale, Europe de l'Est).

et par une mise en perspective des enjeux, afin de les resituer dans un monde, celui du « crypto-anarchisme » (Flichy, 2001).

Significations politiques du noir et de la transparence

Éléments d'une cartographie des significations historico-culturelles du noir

Reprenant Wittgenstein, Michel Pastoureau souligne à quel point nous sommes prisonniers des mots lorsqu'il s'agit de penser les couleurs (Pastoureau, 2010, p. 172). Plusieurs langues indo-européennes conduisent à distinguer différents noirs, par exemple le noir brillant du noir mat. Soulignons que le noir n'a pas toujours été pensé comme couleur. Il a été relégué plusieurs fois hors de l'espace chromatique. Avec l'invention de l'imprimerie, le noir est condamné, ainsi que le blanc, parce que réductible à l'encre utilisée pour le support papier. Au 17^e siècle, il est à nouveau exclu des couleurs dont la dénomination est alors réservée aux nuances de l'arc-en-ciel.

Le noir remplit une fonction emblématique quand cette couleur désigne une identité politique. Il se rapporte d'abord à une couleur de drapeau. En effet, le drapeau noir est utilisé par des pirates en Méditerranée dès le 14^e siècle (Pastoureau, 2008, p. 190). Au 18^e, seul le noir du pavillon demeure : celui-ci ne contient plus de tête de mort. À la fin du 19^e siècle, entre 1880 et 1890, il devient le symbole de l'anarchisme, du désespoir, voire du nihilisme. Au 20^e, le drapeau du célèbre Jolly Roger a été récupéré de nombreuses fois : dans les années soixante par des radios « pirates », dans les années soixante-dix par Apple, aujourd'hui par le site de partage de contenus *The Pirate Bay* (Miegel, Olsson, 2008). Force est de reconnaître qu'aujourd'hui, le noir renvoie à des idéologies et praxéologies plurielles. Depuis l'anarchisme jusqu'au fascisme, son usage est polysémique.

Lexicographie de la transparence

Par opposition avec ce qui est secret, opaque, constituant un obstacle (Starobinsky, 1957 ; Jeanneret, 2005), est « transparent » ce qui renvoie au dévoilement du réel. Utilisé comme métaphore du corps physique laissant paraître d'autres corps à travers lui, l'usage de cet adjectif engage a priori son énonciateur dans une conception démocratique et égalitaire de la culture, des échanges, voire du politique.

La dialectique du secret et de la transparence est un peu différente sur l'internet de celle du monde « matériel ». Le web représente aujourd'hui un élargissement de l'espace public, notamment grâce à la circulation des opinions

des internautes et à la publicisation des données. Une nouvelle dimension le caractérise également, celle définie par Dominique Cardon comme relevant du « clair-obscur » (2010, p. 49). Cependant, au-delà des plates-formes interactives en ligne favorisant la conversation entre les usagers, il règne toujours sur l'internet une « transparence opaque » (Cohen-Tanugi, 2001, p. 88). En effet, la visibilité des échanges n'exclut pas une dimension invisible du web et des facteurs d'opacité. L'abondance de l'information représente un premier facteur d'opacité ; l'anonymat, un second ; le caractère ubiquitaire de l'information, un troisième. Laurent Cohen-Tanugi souligne :

Même pour le navigateur aguerri, les questions fondamentales de l'origine du message, de l'identité de l'émetteur, de l'authenticité du contenu, celles de la propriété, de la responsabilité, du sujet, n'ont souvent pas de réponse certaine sur le Web, où chacun peut émettre, recevoir, copier, manipuler. Qui parle ? D'où communique-t-on ? L'énoncé est-il vrai, complet, intègre ? » (Cohen-Tanugi, 2001, p. 89)

Dans le langage informatique, les ingénieurs utilisent le terme *transparence* pour désigner l'élément de code, dans un dispositif, qui n'est pas visible pour l'utilisateur (Jeanneret, 2005, p. 138). Selon Philippe Breton, dans *Le culte de l'Internet*, pour les défenseurs de l'internet libre, la transparence serait l'antithèse de la loi. En effet, contrairement à ce que nous offre la technique, par laquelle la résolution d'un problème serait sans discussion, la loi serait signe d'arbitraire parce que livrée au discutable et à la rhétorique. L'idéal de résolution d'un problème serait alors l'algorithme (Breton, 2000, p. 57). Cette prise de position repose, pour Philippe Breton, sur un autre idéal, celui de la libre circulation de l'information. Dès lors, certains internautes assimilent toute intervention sur le réseau à une forme de « censure »³ et ils dénie à la loi toute pertinence de fondement du lien social (*ibid.*, p. 62).

Ainsi, nous partons de deux points de vue théoriques concernant le noir et la transparence. Tout d'abord, nous considérons, avec L. Cohen-Tanugi, que la transparence peut être opaque, c'est-à-dire que l'opacité n'est pas nécessairement l'opposé de la transparence. L'oxymoron « transparence opaque » peut revêtir un sens dans la terminologie propre au numérique. Quant au noir, il semble remplir une fonction particulière quand il désigne l'identité d'un parti politique. Il s'agit d'une couleur emblématique à l'usage polysémique. Le noir peut avoir une connotation idéologique (l'anarchisme, le fascisme, etc.). Dans le paysage politique actuel, il est désormais susceptible d'être associé au Parti pirate.

3. En France, face à ce type de tension, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes a émis un rapport sur la neutralité de l'internet où elle tend à promouvoir « la transparence accrue vis-à-vis des utilisateurs finals » (ARCEP, *Rapport au Parlement et au Gouvernement sur la neutralité de l'internet*, Les Actes de l'ARCEP, 2012, p. 75).

Le discours sur la transparence aux élections législatives de 2012

La campagne du Parti pirate pour les élections législatives de 2012 est une campagne en ligne, c'est-à-dire que le matériel des militants est disponible sur le site web créé à cette occasion (www.legislatives.partipirate.org). Ce matériel consiste notamment en des bulletins de vote et en des affiches. Les liens hypertextes de la page d'accueil conduisent à des contenus internes mais aussi à différents sites « pirates » : le site officiel du parti, le Parti pirate international, le Parti pirate d'Alsace, celui d'Île-de-France, de Midi-Pyrénées et de Rhône-Alpes. Le corpus verbal relatif aux contenus du site web est délimité de la manière suivante : une « brève présentation », le programme, trois communiqués de presse, un texte de pétition opposé à la campagne de la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur l'internet, ainsi que deux contributions concernant les lois relatives au droit d'auteur. L'hétérogénéité de ce corpus renvoie à une hybridation de productions issues à la fois d'un engagement politique traditionnel (éléments programmatiques et de communication externe) et d'un militantisme associatif (propositions de loi, textes revendicatifs et pétitionnaires).

Analyse lexicométrique des contenus du site web

L'analyse du contenu verbal repose sur l'utilisation d'un logiciel de lexicométrie. Tout d'abord, le logiciel permet le traitement d'un corpus intermédiaire. Notre corpus est assez volumineux pour qu'il facilite la lecture des données et que son utilisation contribue à la compréhension de la signification des discours. Il ne l'est cependant pas au point de ne pas pouvoir faire une analyse en contexte et de vérifier si les cooccurrences sont pertinentes. Ainsi, un retour aux textes est nécessaire après un premier traitement informatisé des données et leur représentation statistique.

Le logiciel de lexicométrie utilisé, IRaMuTeQ, est une « Interface de R pour l'analyse multidimensionnelle de textes et de questionnaires » (Déjean, Ratinaud, 2009). Ce logiciel libre et gratuit développé par Pierre Ratinaud⁴ repose sur la méthode Alceste permettant une analyse des lexèmes co-occurents dans des énoncés simples d'un texte et favorisant une classification descendante hiérarchique (Reinert, 1983, 2008). La méthode Alceste donne tout d'abord la possibilité d'un découpage du texte a priori. Ensuite, elle conduit à une étape de classification hiérarchique descendante par fragmentation du corpus en unités de contexte élémentaires (UCE). Enfin, après une étape de description

4. Laboratoire LERASS, Université Toulouse 3, <http://www.iramuteq.org> (consulté le 25 avril 2014).

des classes de fragments de textes et l’affichage des mots associés à chacune d’elles, le logiciel effectue un traitement complémentaire à une analyse factorielle afin de faire apparaître les relations entre les classes.

Les principales caractéristiques lexicométriques de notre corpus sont les suivantes : 15 517 occurrences, 2 409 formes, une moyenne d’occurrences par forme de 6,44 et 1 130 hapax (7,28 % des occurrences et 46,91 des formes). On obtient 11 occurrences pour la forme « transparence » et 152 pour « droit », qui contient également « droits », mais aussi 50 occurrences pour la forme « loi ».

La forme *transparence* se trouve dans la classe 1 / rouge, celle du « pirate ». Avec 25,15 %, cette classe regroupe les cooccurrences liées à la campagne en elle-même (parti, politique, programme, législatif, citoyen). La typologie des autres classes peut être dessinée suivant d’autres caractéristiques. La classe 3 / bleue (27,91 %) concerne ce qui est relatif au « droit ». On y trouve les occurrences relevant de la coopération, de son application, de son utilisation et de sa violation. La classe 2 / verte (23,93 %) est celle de « l’internet » (immixtion, sécurisation, surveiller/recevoir, échanger, partager). La classe 4 / violette (23,1 %) est celle de « l’auteur » (publier, encourager, œuvre, légal). Cette situation de la forme *transparence* mérite d’être reprise dans ses contextes.

La transparence en contexte : analyse qualitative du corpus

Dans les contenus des documents de campagne, le mot *transparence* se trouve dans deux contextes thématiques différents : la vie politique⁵ et les revenus de la création⁶. Le terme n’apparaît pas dans les contributions et la pétition. Sa valeur est essentiellement programmatique. La *transparence* est relative aux principaux thèmes de campagne : la légalisation du partage, la lutte contre le fichage abusif, l’indépendance de la justice, la transparence de la vie politique et l’ouverture des données publiques.

Les thèmes nationaux se situent dans deux types de documents de campagne : la « brève présentation » du Parti pirate et le programme. La transparence de la vie politique est associée à l’ouverture des données publiques. Elle implique la nécessité d’interdictions, celle du cumul des mandats, celle du financement occulte des partis et celles des machines électroniques. Si les

5. Dans le programme, « la transparence de la vie politique » renvoie à l’UCE suivante : « Tout citoyen doit pouvoir s’assurer qu’il n’y a pas de fraude lors des élections. Là où la présence dans le bureau de vote permet un contrôle raisonnable du vote papier, le vote électronique implique de faire une confiance absolue à tous ceux qui sont intervenus dans la fabrication de la machine de vote (au niveau logiciel comme matériel). Ce n’est pas une solution acceptable. »
6. Dans le programme, « la transparence des revenus de la création » est relative à l’UCE suivante : « La gestion collective en France est devenue un système extrêmement complexe, avec de multiples sociétés interconnectées, qui peuvent absorber plus de la moitié des perceptions faites au nom des auteurs et artistes, et versent des salaires disproportionnés à leurs dirigeants qui sont souvent au conseil d’administration de plusieurs d’entre elles. Ce système doit être entièrement remis à plat. »

deux premières interdictions sont reprises par d'autres partis politiques français, soulignons que celle relative aux machines électroniques est plus originale ; elle vise non seulement à éviter un « bourrage » des urnes, mais aussi une organisation des marchés par des entreprises spécialisées qui pourraient se laisser corrompre. L'ouverture des données publiques – à laquelle la transparence de la vie politique est associée – a pour finalité de rendre aux citoyens le contrôle de leur vie civile. Elle est présentée comme ayant des incidences concrètes sur la vie de chacun et « la transparence de la vie locale ». Soulignons que ces associations renvoient à un argument démocratique. Mise à part la suppression des machines électroniques, les éléments constitutifs de la transparence de la vie politique sont précisés dans le programme. Il s'agit de la clarification des marchés publics et de celle des notes de frais des élus, de la publication des revenus et des dépenses liés aux mandats, de l'information sur les votes et le travail parlementaire.

Si le thème de la transparence de la vie politique n'est pas spécifique au Parti pirate, en revanche, celui relatif aux revenus de la création est original dans le cadre d'une campagne pour les élections législatives françaises. Ce thème est étroitement lié à l'un des chevaux de bataille du Parti pirate français, le combat contre le dispositif juridique relatif à la lutte contre le téléchargement illégal sur l'internet. La « transparence des revenus de la création » consiste à revoir le système de gestion collective (gestion assurée par des instances publiques, répartition au bénéfice des auteurs et des artistes, mention des prix de licences logicielles). Elle suppose également de mentionner – à côté du prix éditeur – la part qui revient à l'artiste.

Inédite quand elle est associée au thème des revenus de la création, la *transparence* mérite d'être interrogée. En effet, dans ce cadre, elle nous ramène à du discursif et à ses enjeux sociopolitiques. La *transparence* revêt ici le statut de ce qu'Alice Krieg-Planque définit comme une « formule » (Krieg-Planque, 2013). Elle renvoie à des formulations, dans un espace public, qui « cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire » (*ibid.*, 2013, p. 110). Elle est une métaphore dont la particularité est, dans ce contexte, de condenser des valeurs et de faire événement sur la scène publique. La « transparence » est un référent politique. Elle est associée au processus démocratique et opposée aux totalitarismes qui, en nourrissant le secret, cultivent l'opacité. En cela, elle condense des valeurs partagées. Associée à « la vie politique », mise à part la publication des revenus de ses acteurs, elle fait peu polémique. En revanche, assimilée aux « revenus de la création », sa finalité est de faire événement sur la scène publique.

Les images de la campagne pour les élections législatives de 2012

La dialectique du noir et de la transparence dans les clips de campagne

Le Parti pirate français a publié quatre clips de campagne pour les élections législatives de 2012, notamment sous licence « art libre » : trois pour le premier tour du 10 juin (une version longue de 4,43 minutes, une version courte de 1,47 minute et une autre version courte de 1,48 minute) et un pour le second tour du 17 juin (2,33 minutes). Les deux versions courtes reprennent, avec quelques coupures, la version longue. L'analyse est effectuée par séquences liées aux thèmes de campagne. Elle s'appuie sur la sémio-pragmatique présentée par Roger Odin (2011) qui permet une lecture des contenus discursifs, visuels et de leurs formes respectives. Elle est d'abord faite selon le mode « documentarissant » – recherche des énonciateurs interrogeables en termes de faire, d'identités et de vérités, analyse de la production d'informations (*ibid.*). L'approche sémio-pragmatique favorise la recherche de la circulation des signes, mais aussi la possibilité de construire les univers de référence et les entités énonciatives dans les quatre clips.

Les énonciateurs ne peuvent pas être situés en termes d'identités, dans la mesure où leurs fonctions ou professions ne sont pas mentionnées. En effet, bien qu'ils soient parfois nommés et non s'exprimant sous couvert d'anonymat, contrairement à d'autres énonciateurs en provenance du Parti pirate parfois interrogés dans les médias audiovisuels, leurs identités sont celles supposées de candidats aux élections législatives⁷. En revanche, selon un point de vue sémio-pragmatique, ils sont susceptibles d'être évalués en termes de « faire ». Avant d'énoncer leur programme (lutte contre le fichage abusif, ouverture des données publiques, légalisation du partage, indépendance de la justice, transparence de la vie politique), ils reprennent les codes couleurs de leur parti politique. Ainsi, suivant une continuité sémiotique entre la première image constituée d'éléments propres au Parti pirate (logo, adresse du site internet) et du noir et blanc pour « Élections législatives 2012 », le vert est repris dans l'arrière-plan de l'image présentant sur fond de verdure une candidate habillée en violet, laquelle retrace l'histoire du Parti pirate, depuis sa fondation en Suède jusqu'aux dernières élections européennes.

Si les entités énonciatives changent légèrement entre le premier et le second tour, en revanche les univers de référence sont profondément modifiés.

7. Le recoupement avec la liste des 102 candidats indique qu'il s'agit de candidats d'Île-de-France (Paris, Hauts-de-Seine, Yvelines et Seine-Saint-Denis).

L'analyse du clip du second tour nécessite un changement de mode de lecture. Là où le discours des trois premiers clips induit une production d'informations sur le Parti pirate et son programme, le quatrième est empreint de valeurs. C'est donc selon un mode « moralisant » – recherche des énonciateurs interrogeables en termes de faire, d'identités et de valeurs, analyse de la production de valeurs (Odin, 2011) – qu'une lecture s'impose. Le drapeau au symbole noir est présenté en arrière-plan des interventions des sept participants. Ces derniers radicalisent leur discours en affirmant l'indépendance du Parti pirate par rapport aux autres partis politiques – affirmation qui suppose de ne pas donner de consigne de vote –, en situant leurs « valeurs », en condamnant des accords (Accord commercial anti-contrefaçon, *Intellectual Property Rights Enforcement Directive*, *Trans-Pacific Partnership*) qui leur semblent avoir été négociés sans les citoyens et en insistant sur leur préoccupation relative à la protection des droits fondamentaux.

La transparence est le dernier thème de campagne évoqué au premier tour. Elle relève d'un discours formulé par un énonciateur situé devant des vitres opaques. Dans la version courte du clip, l'arrière-plan est modifié, faisant ainsi disparaître le voilage, comme par un jeu de voilement/dévoilement. La transparence est également le dernier thème de campagne du second tour. Cependant, elle n'est pas évoquée de manière comparable aux premiers clips, dont les contenus verbaux sont identiques au programme disponible en ligne. Elle renvoie également à celle « des institutions à l'échelle internationale, sur Internet bien sûr, mais aussi partout ailleurs »⁸; le « partout ailleurs » n'ayant ici pas d'autre fonction que d'amplifier son importance.

Ainsi, nous pouvons provisoirement conclure sur une dialectique du noir, en particulier du drapeau, et de la transparence, formule qui innerve le discours jusqu'à sa radicalisation par son universalisation. La transparence *montrée* est opaque. Or, elle renvoie habituellement à ce qui fait distinguer les objets à travers une épaisseur (Libaert, 2003, p. 12). Avant d'interroger les significations de cette transparence *montrée*, l'analyse sémiotique de la page d'accueil du site web « legislatives.partipirate.org », nous permet d'approfondir la compréhension de l'identité visuelle du Parti pirate.

Sémiotique de la page d'accueil du site web « legislatives.partipirate.org »

À l'adresse www.legislatives.partipirate.org (site web dédié désormais archivé et disponible à l'adresse <https://legislatives.partipirate.org/2012/>, consulté le 26 avril 2014), le site web du Parti pirate pour les élections législatives se

8. Parti pirate, clip de campagne, 2^e tour des élections législatives, 2,32 minutes, www.legislatives.partipirate.org (consulté le 20 juin 2012). Désormais : <https://legislatives.partipirate.org/2012/>.



Figure 3 : Page d'accueil du site du Parti pirate pour les législatives de 2012 (www.legislatives.partipirate.org)

Structure	Lignes horizontales pour la bannière et le bandeau
	Trois zones pour la bannière
	Colonnes verticales pour le contenu (vidéo, déroulant, image)
Forme	Épaisseur et traits
	Droites et courbes
Couleurs	Polychromatiques
	Froides et chaudes

Figure 4 : Tableau des informations visuelles

compose de signes chromatiques (les couleurs), de signes propres au design (les formes), de signes picturaux figés (les images) et en mouvement (les vidéos). Nous l'abordons selon trois angles : la structure, les formes, les couleurs (Floch, 1985, 2010).

La structure visuelle de la page d'accueil indique qu'il s'agit d'un site destiné aux élections législatives par le performatif « je vote », la mention « Législatives 2012 » dans la couleur du parti (le violet), ainsi que par la carte d'électeur représentée en haut à droite de la bannière. Cette carte d'électeur est épinglée par un poignard planté de manière comparable à celui qu'utiliserait un pirate. Le noir utilisé pour la typographie de « pirate » répond à celui du slogan « "France, terre de liberté", un pays à retrouver! » intégré dans l'affiche à droite de la page, à celui du bateau de flibuste et à celui du logo. Reprenons plus spécifiquement l'analyse de ce logo du site web et comparons-le avec celui représentant un bateau de flibustiers de *The Pirate Bay*, le site suédois de partage de contenus.



Figure 5 : Le logo noir du Parti pirate.
Source : Parti pirate [en ligne],
www.legislatives.partipirate.org.
© Certains droits réservés, Parti pirate
2014. CC-BY3.0



Figure 6 : Le logo noir de *The pirate Bay*
(thepiratebay.se, consulté le 29 avril
2014)

La forme arrondie du logo du Parti pirate éloigne de toute visée agressive. Elle vient adoucir la violence inhérente à la piraterie. L'objet visuel est ludique dans la mesure où il ressemble aux feuilles des arbres recourbées par les enfants puis traversées par un bâton de bois pour en faire une voile de bateau. D'autres éléments viennent corroborer cette référence à l'univers de l'enfance, en particulier des découpages d'objets de la piraterie⁹. Or, ils ne révèlent pas un mépris du politique – ce qui pourrait être déduit d'une interprétation un peu hâtive – mais d'une relation spécifique aux technologies. En effet, leurs significations

9. Parti pirate, Brève présentation, <http://www.legislatives.partipirate.org> (consulté le 20 juin 2012). Désormais : <https://legislatives.partipirate.org/2012/>.

pourraient renvoyer à la promotion d'une posture ludique face aux objets techniques, invitant à l'inventivité et à la créativité individuelle (Himanen, 2001). Cette posture est proche de celle des hackers pour lesquels certaines technologies sont émancipatrices et d'autres intrinsèquement néfastes, liberticides et asservissant les utilisateurs.

Le logo est noir sur fond blanc. Il est, par ailleurs, associé au vert et au violet, de la bannière sur le site web mais aussi du drapeau du Parti pirate. Notons que le vert renvoie à la proximité avec Europe écologie Les Verts sur les questions environnementales et sociétales (développement des énergies renouvelables, légalisation du cannabis, etc.). Le Parti pirate a en particulier rejoint le groupe les Verts-Alliance libre européenne au Parlement européen (Cardon, Granjon, 2013, p. 174). Concernant le choix du violet, en France, il se présente comme une nécessité pour se positionner au sein de l'espace chromatique. Il s'agit de choisir une couleur qui n'est associée à aucun parti politique. Or, le rouge, le rose, l'orange, le bleu et le vert sont assimilés à des structures partisans françaises : le Parti communiste (sous la bannière Front de gauche aux élections législatives de 2012), le Parti socialiste, le Mouvement démocrate, l'Union pour un mouvement populaire et Europe écologie les Verts.

Ainsi, les choix du Parti pirate relatifs à une identité visuelle ne sont pas anecdotiques. Dans le cadre des élections législatives de 2012, ils semblent révéler, en particulier le travail graphique d'arrondissement du logo, un « lissage » (Oger, Ollivier-Yaniv, 2006) sémiotique. Voyons à quoi ces choix de signes visuels et verbaux pourraient nous renvoyer concernant l'identité politique du Parti pirate.

Le « clair-obscur » du Parti pirate : enjeux sociopolitiques du discours

La campagne du Parti pirate pour les élections législatives de 2012 est essentiellement orientée vers la défense des droits de l'homme. Aujourd'hui, depuis les projets de loi qui visent à faire respecter les droits de propriété intellectuelle, en Europe et aux États-Unis, le terme de pirate est devenu omniprésent pour désigner celui qui pratiquerait le téléchargement ou favoriserait l'échange pair à pair. La question reste donc de savoir si une préoccupation d'institutionnalisation serait encore compatible avec des liens relatifs à d'autres formes préexistantes de contestation, en particulier celles concernant la construction du droit sur l'internet, que Patrice Flichy envisage comme « crypto-anarchistes » (Flichy, 2001).

Rupture du Parti pirate avec le « crypto-anarchisme » ?

Le terme *pirate* semble désormais moins désigner celui qui usurpe des identités, vole des numéros de cartes bancaires ou s'introduit frauduleusement dans des systèmes informatiques que celui qui copie et échange des contenus sur l'internet. Ce glissement sémantique est induit par les dénominations de la loi. Ainsi, par exemple, le projet *Stop Online Piracy Act* a fait l'objet de nombreuses polémiques. Sa légitimité a pu être remise en question notamment par ceux qui considèrent promouvoir une circulation des savoirs sur l'internet. Les collectifs de hackers participent eux-mêmes de la dénomination en distinguant d'un côté le *black hat* (hacker criminel) et, de l'autre, le *white hat*, le hacker bienveillant. Dans sa « brève présentation », le Parti pirate expose sa démarche de reprise de la terminologie stigmatisante, terminologie que certaines industries culturelles ont contribué à forger. Il indique que le mot « pirate » désigne « les personnes qui copient ce qu'ils trouvent sur internet et partagent des contenus, le tout en dehors de tout contexte commercial »¹⁰.

Les pratiques dites pirates visent parfois à critiquer les États et les entreprises. Elles supposent aussi de contester la loi, non au regard de la nécessité de sa transgression systématique ou pour des raisons idéologiques motivées par l'anarchisme, mais au nom de sa légitimité. Par ailleurs, comme le souligne Lawrence Lessig, les industries culturelles d'aujourd'hui qui poussent éventuellement à l'élaboration de telles lois sont celles qui sont parfois nées de piratages (Lessig, 2008). Cependant, nous formulons une conclusion provisoire selon laquelle ce discours sur le droit n'est pas en complète rupture avec le « cyberlibertarisme » et en particulier le « crypto-anarchisme » (Flichy, 2001, p. 123). Le Parti pirate n'est pas un parti traditionnel ; sa forme partisane est polymorphe. Les individus qui le composent présentent des orientations idéologiques plurielles. Comme la liberté de tous y est respectée, chacun peut y prendre la parole suivant ses propres convictions. D'un point de vue sémio-pragmatique, les corpus traités révèlent surtout un objet difficilement identifiable parce que fait de signes visuels et d'énonciations divers : des images montrant un drapeau estampillé *Anonymous*¹¹ à la reprise du texte de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Notre conclusion ne concerne donc que des enjeux sociopolitiques envisageables à partir des corpus traités relatifs aux élections législatives françaises de 2012. La finalité de l'évocation de ces enjeux est aussi de resituer le discours du Parti pirate par rapport au « crypto-anarchisme » comme univers de référence.

10. Parti pirate, Brève présentation, <http://www.legislatives.partipirate.org> (consulté le 20 juin 2012). Désormais : <https://legislatives.partipirate.org/2012/>.

11. *Anonymous* est un collectif regroupant des activistes sur l'internet non identifiés. Le masque que ses membres arborent est celui représentant Guy Fawkes. Il est celui que l'on repère sur des drapeaux, notamment au cours de manifestations de rue.

Fondements et limites du « crypto-anarchisme »

On entend par « crypto-anarchisme »¹² une forme d'activisme qui envisage la cryptographie comme un moyen de protection de la vie privée et fait de sa défense l'objet d'une lutte. La « cryptographie » est un terme générique désignant l'ensemble des techniques permettant de chiffrer des messages, c'est-à-dire de les rendre inintelligibles. Le chiffrement permet de rendre un message secret en transformant les lettres qui composent ce message en une succession de chiffres puis de faire des calculs sur ces chiffres, pour le rendre incompréhensible à ceux qui n'ont pas la clé. Sa finalité peut être d'empêcher la collecte et la diffusion d'informations sur les individus¹³.

La cryptographie serait aussi la condition de possibilité de développer une contre-culture pour ceux qui la défendent. En effet, sur l'internet, le droit à la vie privée implique de conserver l'anonymat ou de prendre une autre identité. Associé au « droit d'être laissé seul », son acception a évolué vers l'idée d'une protection globale de choix de vie contre toute forme de contrôle public ou d'exclusion sociale. C'est de là que naît la fonction sociopolitique de la protection de la vie privée. Par exemple, le *pgp*, *Pretty Good Privacy*, système de codage-décodage, a été créé par Philip Zimmerman en vue de protéger la vie privée face à un État américain soupçonné de vouloir espionner la correspondance privée des citoyens. Son système offrait la possibilité d'échanger des données et correspondances sur l'internet. En juin 1991, Philipp Zimmerman entre en guerre contre le gouvernement américain et diffuse *pgp* gratuitement sur le Web. Le seuil d'un maximum de 40 bits de clés de chiffrement faisant obstacle au développement des entreprises américaines, le gouvernement finit par assouplir les restrictions dans ce domaine et le *pgp* est alors autorisé de diffusion sur le territoire américain et d'exportation, début 1997, dans certains pays dont la France.

À la raison d'État, les « crypto-anarchistes » opposent l'ombre du totalitarisme. La liberté de crypter – que le Parti pirate revendique dans son programme pour les élections législatives françaises de 2012, parallèlement à sa reprise de cette couleur emblématique pour l'anarchisme qu'est le noir – ferait partie des droits imprescriptibles de l'homme. La cryptographie serait au cœur de l'organisation de la société ; il faudrait donc la protéger comme un droit. C'est ainsi que tous les échanges en ligne pourraient s'effectuer dans le plus total anonymat afin de préserver l'intimité de la vie privée. L'anonymat reste au cœur de la défense

12. Sur ce point, nous nous permettons de renvoyer à notre texte suivant : « Citoyenneté, civisme, civilité. Pour une approche grammairienne des justifications autour de la construction du droit relatif à l'internet en France », thèse de doctorat, Université Jean Moulin Lyon 3, 2006.

13. En ce qui concerne la France, l'exemple institutionnel de la défense de ce droit renvoie au rôle joué par la Commission nationale de l'informatique et des libertés, créée par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, concernant la protection des données à caractère personnel.

d'un internet indépendant (Goldenberg, Proulx, 2010, p. 3). Ses partisans considèrent qu'il se révèle indissociable de la liberté d'expression.

Mis à part le rejet de l'État, les « crypto-anarchistes » refusent les dogmes et estiment constituer une nouvelle classe sociale virtuelle. Cependant, non seulement leur identité politique est floue, mais ils cultivent la pluralité d'idéologies, de libertaire à social-démocrate. Leur mobilisation consiste à franchir le pas du manifeste au projet sans pour autant que celui-ci ne semble avoir systématiquement de dimension praxéologique. Elle se cristallise davantage autour de règles qu'à partir de valeurs. C'est le code informatique qui semble ici être à l'origine de leur fixation. Ainsi, pour comprendre le message du Parti pirate, il faut envisager qu'il puisse être le code. Dans sa dimension politique, le message – l'ensemble des signes – renverrait donc ici au code informatique.

Issu d'une cyberculture, le Parti pirate construit un discours autour de la transparence qui suppose un glissement sémantique. Le noir ne s'oppose pas à une certaine conception de la transparence, propre aux « crypto-anarchistes » qui envisagent, suivant le langage informatique, un élément de code invisible pour l'utilisateur. S'il s'agit de reprendre les signes propres à cette culture, alors le Parti pirate ne tombe pas dans une contradiction performative. Le *montré* se révèle, dans ce cadre, en cohérence avec le *dire*. Cependant, certains syntagmes, comme « transparence de la vie politique », représentent des occurrences répétées dans le contexte de campagnes électorales d'un pays européen du 21^e siècle. Le paradigme auquel ils appartiennent est caractérisé par un idéal de dévoilement. Dès lors, le Parti pirate, dans le cadre de ces élections législatives de 2012, formule un discours pragmatique. Soit il vide la couleur noire de sa force signifiante, notamment grâce à une association avec le violet et le vert, et il s'éloigne ainsi de l'anarchisme dont le « crypto-anarchisme » est une forme récente ; soit il asepticise le discours sur la transparence. Il appert plutôt que la communication politique suppose ici d'utiliser des procédés de « lissage » (Oger, Ollivier-Yaniv, 2006) sémiotique, dans la perspective, pour ses acteurs, d'œuvrer à la légitimation et à l'institutionnalisation de ce parti.

Imposée comme norme, « la transparence de la vie politique » fait aujourd'hui l'objet d'un figement qui reste encore à étudier de près. Comme valeur, elle s'oppose a priori au secret. Le discours qui s'y rapporte se construit et se cristallise en temps de crise. Or, la transparence n'existe pas dans l'absolu. Le verre laisse passer la lumière, mais pas les ultraviolets. L'eau peut être limpide à l'œil nu et comporter des impuretés au microscope. L'injonction à la transparence nous soumet à une « police de l'exposition » (Jeanne-Net, 2005, p. 138) avec tous les risques de surveillance globale qu'elle induit. Contre l'opacité des pouvoirs (Krasteva, 2013, p. 27), le Parti pirate propose ce noir qui justifie le pseudonymat, l'anonymat et le droit de masquer ses données, conditions, pour l'individu, de la protection de sa vie privée mais aussi, pour le collectif, de la construction de sujets critiques.

Références

- AURAY Nicolas, 2009, « Pirates en réseau. Détournement, prédation et exigence de justice », *Esprit*, n°7, p. 168-179.
- BRETON Philippe, 2000, *Le culte de l'Internet*, Paris, La Découverte.
- CARDON Dominique, 2010, *La démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris, Le Seuil.
- CARDON Dominique, GRANJON Fabien, 2013, *Médiactivistes*, Paris, Presses de Sciences Po.
- COHEN-TANUGI Laurent, 2001, « Le clair-obscur d'internet », *Pouvoirs*, n° 97, p. 85-90.
- DAGIRAL Éric, 2008, « Pirates, hackers, hacktivistes. Déplacements et dilution de la frontière électronique », *Critique*, n°733-734, p. 480-495.
- DÉJEAN Sébastien, RATINAUD Pierre, 2009, « IRaMuTeQ : implémentation de la méthode Alceste d'analyse de texte dans un logiciel libre », *Rencontres Méthodes et Apprentissages en sciences humaines et sociales*, http://reperer.no-ip.org/Members/pratinaud/mes-documents/articles-et-presentations/presentation_mashs2009.pdf/view (consulté le 29 janvier 2014).
- FLICHY Patrice, 2001, *L'imaginaire d'Internet*, Paris, La Découverte.
- FLOCH Jean-Marie, 1985, *Petites mythologies de l'œil et de l'esprit. Pour une sémiotique plastique*, Paris, Hadès-Benjamins.
- FLOCH Jean-Marie, 2010, *Identités visuelles*, Paris, Presses universitaires de France.
- GOLDENBERG Anne, PROULX Serge, 2010, « Internet et la culture de la gratuité », *La Revue du Mauss*, n° 35, p. 503-517.
- HIMANEN Pekka, 2001, *L'éthique hacker et l'esprit de l'ère de l'information*, Paris, Exils.
- JEANNERET Yves, 2005, « Transparence », *La « société de l'information ». Glossaire critique*, Paris, La Documentation française, p. 137-138.
- KEUCHEYAN Razmig, 2008, « Philosophie politique du pirate », *Critique*, n°733-734, p. 458-469.
- KEUCHEYAN Razmig, TESSIER Laurent, 2008, « Présentation. De la piraterie au piratage », *Critique*, n°733-734, p. 451-457.
- KRASTEVA Anna éd., 2013, « Les Indignés d'Internet », *E-citoyennetés*, Paris, L'Harmattan, p. 23-40.
- KRIEG-PLANQUE Alice, 2013, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin.
- LESSIG Lawrence, 2008, « Industries de la culture, pirates et "culture libre" », *Critique*, n°733-734, p. 510-518.
- LIBAERT Thierry, 2003, *La transparence en trompe-l'œil*, Paris, Descartes & Cie.
- MIEGEL Fredrik, OLSSON Tobias, 2008, « From pirates to politicians: The story of the Swedish file sharers who became a political party », *Democracy, journalism and technology : New developments in an enlarged Europe*, URL : <http://www2.lse.ac.uk/newsAndMedia/publications/books/2008/DemocracyJournalismandTechnology.aspx>, p. 203-215 (consulté le 12 mai 2014).
- ODIN Roger, 2011, *Les espaces de communication*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- OGER Claire, OLLIVIER-YANIV Caroline, 2006, « Conjurer le désordre discursif. Les procédés

de “lissage” dans la fabrication du discours institutionnel», *Mots. Les langages du politique*, n° 81, p. 63-77.

PASTOUREAU Michel, 2008, *Noir. Histoire d'une couleur*, Paris, Le Seuil.

— 2010, *Les couleurs de nos souvenirs*, Paris, Le Seuil.

REINERT Max, 1983, « Une méthode de classification descendante hiérarchique. Application à l'analyse lexicale par contexte, *Les cahiers de l'analyse des données*, vol. VIII, n° 2, p. 187-198.

— 2008, « Modes lexicaux stabilisés et analyse statistique de discours », IX^e Journées internationales d'analyse statistique des données textuelles, p. 981-993.

STAROBINSKY Jean, 1957, *Jean-Jacques Rousseau. La transparence et l'obstacle*, Paris, Gallimard.